

GENÈVE ET LA CROIX-ROUGE

François Bugnion *

“Ils ne sont esclaves ni sujets de personne.”
Eschyle, *Les Perses*
vers 242

La Croix-Rouge est une organisation humanitaire. Ce n'est pas un mouvement pacifiste. Toutefois, en s'efforçant d'alléger les souffrances des victimes de la guerre, en s'interposant entre les parties au conflit sur le plan humanitaire, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a sans doute autant contribué à la préservation et au rétablissement de la paix que bien des organisations pacifistes. Il est donc légitime, dans le cadre d'un recueil d'études relatif à la contribution de Genève à la construction de la paix, de s'interroger sur les rapports entre la Croix-Rouge et Genève, d'autant plus que ces rapports sont complexes.¹

* Article publié dans : *Genève et la paix, Acteurs et enjeux, Trois siècles d'histoire : Actes du colloque historique tenu au palais de l'Athénée, les 1-2-3 novembre 2001*, édités par Roger DURAND en collaboration avec Jean-Daniel CANDAU et Antoine FLEURY, Genève, Association "Genève : un lieu pour la paix", décembre 2005, pp. 69-99. Le présent article est une contribution personnelle de son auteur et ne reflète pas nécessairement les vues du Comité international de la Croix-Rouge.

¹ Conformément à un usage plus que centenaire, nous utiliserons l'expression de "*Croix-Rouge internationale*" ou, plus simplement, celle de "*Croix-Rouge*" pour désigner le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, notamment lorsque nous nous référons à des époques où ces expressions étaient seules en usage.

C'est le hasard d'un voyage d'affaires qui conduisit Henry Dunant aux abords de Solférino au soir du 24 juin 1859, alors que l'une des batailles les plus meurtrières du XIXe siècle venait d'y prendre fin, et c'est ce voyage qui est à l'origine de la Croix-Rouge et de l'implantation de cette institution à Genève.²

On serait donc tenté de conclure que l'enracinement de la Croix-Rouge à Genève n'est que le fruit du hasard.

² L'histoire de la fondation de la Croix-Rouge est bien connue et la littérature qui lui est consacrée est abondante. On pourra notamment se référer aux témoignages et travaux suivants : J. Henry DUNANT, *Un Souvenir de Solférino*, Genève, Imprimerie Jules-Guillaume Fick, 1862, nombreuses rééditions; Henry DUNANT, *Mémoires*, Texte établi et présenté par Bernard GAGNEBIN, Genève, Institut Henry-Dunant, et Lausanne, Éditions L'Age d'Homme, 1971, en particulier les pp. 32-121; Alexis FRANÇOIS, *Le Berceau de la Croix-Rouge*, Genève, Librairie A. Jullien, et Paris, Librairie Édouard Champion, 1918; Pierre BOISSIER, *Histoire du Comité international de la Croix-Rouge, De Solférino à Tsoushima*, Paris, Librairie Plon, 1963 (réédition par procédé photomécanique : Genève, Institut Henry-Dunant, 1978), pp. 7-165; François BUGNION, "La fondation de la Croix-Rouge et la première Convention de Genève", in : *De l'utopie à la réalité : Actes du Colloque Henry Dunant tenu à Genève au palais de l'Athénée et à la chapelle de l'Oratoire les 3, 4 et 5 mai 1985*, Publiés par Roger DURAND avec la collaboration de Jean-Daniel CANDAU, Genève, Société Henry-Dunant, 1988, pp. 191-223; François BUGNION, *Le Comité international de la Croix-Rouge et la protection des victimes de la guerre*, deuxième édition, Genève, CICR, juin 2000, pp. 11-30. Sur les relations entre le Comité international de la Croix-Rouge et la Suisse, on pourra consulter : François BUGNION, *Le Comité international de la Croix-Rouge et la protection des victimes de la guerre*, pp. 1156-1175. En ce qui concerne la question des possibilités d'action et des limites de l'engagement du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour la prévention des conflits et la préservation de la paix, on pourra notamment se reporter aux travaux suivants : Jean-Georges LOSSIER, "La Croix-Rouge et la paix", *Revue internationale de la Croix-Rouge* (ci-après : *RICR*), N° 385, janvier 1951, pp. 6-18; Jean S. PICTET, "La Croix-Rouge et la paix", *RICR*, N° 387, mars 1951, pp. 191-201; Max HUBER, *La pensée et l'action de la Croix-Rouge*, Genève, CICR, 1954, en particulier les pp. 35-40 et 129-143; Jean S. PICTET, "La Croix-Rouge, facteur de paix dans le monde", *RICR*, N° 587, novembre 1967, pp. 489-496; Henri COURSIER, *La Croix-Rouge et la paix*, Paris, SPES, 1968; Yves SANDOZ, *La Croix-Rouge et la paix : réalités et limites*, Genève, Institut Henry-Dunant, 1987, 24 pages; Hans HAUG, *Humanité pour tous : Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge*, Berne, Stuttgart et Vienne, Éditions Paul Haupt, et Genève, Institut Henry-Dunant, 1993, en particulier les pp. 593-606; Jacques MOREILLON, "La promotion de la paix et de l'humanité au XXIe siècle - Quel rôle pour la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge ?", *RICR*, N° 810, novembre-décembre 1994, pp. 639-655; Marion HARROFF-TAVEL, "Promouvoir des normes visant à limiter la violence en situation de crise : un défi, une stratégie, des alliances", *RICR*, N° 829, mars 1998, pp. 5-20; Thomas FISCHER, "The ICRC and the 1962 Cuban missile crisis", *RICR*, N° 842, juin 2001, pp. 287-309; Jean-Luc BLONDEL, "Rôle du CICR en matière de prévention des conflits armés : possibilités d'action et limites", *RICR*, N° 844, décembre 2001, pp. 923-945.

Toutefois, de même que Bergson nous a enseigné que le désordre n'existe pas, mais qu'en vérité, ce que nous qualifions de désordre n'est qu'un ordre différent de celui auquel nous nous attendons,³ de même, nous savons que le hasard n'est souvent que l'expression d'une autre forme de causalité que celle que nous avons à l'esprit.

On doit dès lors se demander s'il y avait dans l'histoire de Genève, dans ses traditions ou dans les mentalités collectives de cette cité des circonstances particulières qui expliquent que l'idée de Croix-Rouge ait germé à cet endroit plutôt qu'ailleurs.

N'allons pas prétendre que nos lointains ancêtres étaient plus humanitaires que leurs contemporains ! Rien ne permet de le penser. Le sort que les Genevois ont réservé aux Savoyards capturés lors de la fameuse nuit de l'Escalade montre assez qu'ils n'étaient pas meilleurs que les hommes de leur temps.

Si donc on cherche à identifier dans la géographie ou dans l'histoire de Genève une spécificité qui aurait préparé cette ville à devenir “*le berceau de la Croix-Rouge*”, pour reprendre la belle formule du premier historien qui se soit penché sur la naissance de cette institution, le professeur Alexis François,⁴ c'est d'un autre côté qu'il faut se tourner.

Genève entre dans l'histoire par son pont : “*La dernière ville des Allobroges et la plus proche du pays des Helvètes est Genève. Un pont la relie à ce pays*” écrit César.⁵

Accident, à nouveau, mais comment ignorer la portée symbolique de ce passage des *Commentaires de la Guerre des Gaules* ? La première mention de la cité dans un écrit qui nous soit parvenu est due au pont qui, des portes de la ville,

³ “*Le désordre est simplement l'ordre que nous ne cherchons pas.*” Henri BERGSON, *La Pensée et le Mouvant*, in : *Oeuvres*, Paris, Presses Universitaires de France, 1970 (Édition du Centenaire), pp. 1251-1482, ad p. 1338; dans le même sens, *L'Évolution créatrice*, *idem*, pp. 487-809, en particulier les pp. 681-696.

⁴ Alexis FRANÇOIS, *Le Berceau de la Croix-Rouge*, Genève, Librairie Alexandre Jullien, et Paris, Librairie Édouard Champion, 1918.

⁵ “*Extremum oppidum Allobrogum proximumque Helvetiorum finibus est Genua. Ex eo oppido pons ad Helvetios pertinet.*” Jules CÉSAR, *Guerre des Gaules*, Texte établi et traduit par L.-A. CONSTANS, neuvième tirage, Paris, Collection des Universités de France, Société d'Édition “Les Belles Lettres”, 1967, Livre I, chap. VI, tome I, p. 6 (notre traduction).

enjambe le Rhône.⁶ Ville-frontière entre la Narbonnaise, devenue province romaine depuis soixante ans, et l'Helvétie, mais aussi ville de contacts, ville d'échanges, à l'extrême limite du monde romain, avec la Gaule chevelue et le monde celte.⁷

De cinq siècles de domination romaine, Genève gardera des traits qui marqueront son histoire pour plus d'un millénaire.

Le règne d'Auguste voit la construction de plusieurs routes qui convergent vers Genève : celle qui longe la rive gauche du Rhône et que rejoint, à Carouge - "*Quadrivium*", "*le carrefour*" -, la route du Petit-Saint-Bernard, qui rattache la Gaule cisalpine à la Gaule chevelue. Au Bourg-de-Four aboutit aussi la route du Grand-Saint-Bernard qui, à travers la Vallée d'Aoste, le Bas-Valais et le Chablais, relie Genève à Milan et à Rome. Du Bourg-de-Four, la voie romaine traverse l'oppidum de Genève en suivant le tracé de la rue de l'Hôtel-de-Ville et de la Grand-Rue pour rejoindre le pont sur le Rhône et la route des pieds du Jura, qui permet de gagner Augst et Strasbourg.⁸

Ainsi, dès l'Antiquité, Genève constitue une étape importante sur l'une des principales voies de commerce continental, l'axe du Rhône au Rhin, qui relie le monde méditerranéen, dépositaire de la brillante civilisation gréco-latine, au monde franc et germanique, en pleine effervescence.⁹ A la domination romaine, Genève doit son statut de cité commerçante qu'elle gardera tout au long de son histoire.

En effet, à aucun moment les invasions et les troubles qui suivront l'effondrement de l'Empire romain n'interrompent la voie commerciale qui, par le Rhône et le Rhin, relie le nord de l'Europe au monde méditerranéen et dont Genève constitue l'un des principaux relais.¹⁰

⁶ Pierre BROISE, "Un demi-millénaire de romanité", in : *Histoire de Genève*, Publiée sous la direction de Paul GUICHONNET, Toulouse, Éditions Privat, et Lausanne, Éditions Payot, 1974, pp. 35-62, ad pp. 35-36.

⁷ *Ibid.*

⁸ Pierre BROISE, "Un demi-millénaire de romanité", pp. 37 et 47-48; André OLTRAMARE, "Genève romaine", in : *Histoire de Genève*, Publiée par la Société d'Histoire et d'Archéologie, vol. I, *Des Origines à 1798*, Genève, Éditions Alexandre Jullien, 1951, pp. 33-45, ad p. 38.

⁹ Pierre BROISE, "Un demi-millénaire de romanité", pp. 48 et 61.

¹⁰ Louis BINZ, "Le Moyen-Age genevois", in : *Histoire de Genève*, pp. 63-128, ad pp. 67 et 73.

Ce destin de cité commerçante s'affirme avec force au Moyen-Age, notamment à travers le développement des foires. Marchands italiens, français, allemands et flamands se retrouvent à Genève à l'occasion de foires qui durent dix jours et qui ont lieu quatre fois par an : à l'Épiphanie, à Pâques, à la Saint-Pierre-aux-Liens (1er août) et à la Toussaint.¹¹ On y vend surtout des étoffes et des épices, mais, au XVe siècle, l'activité commerciale se double déjà d'une importante activité bancaire. Les Médicis, premiers banquiers de leur temps, ouvrent une succursale à Genève.¹² Toutefois, si Genève vit des échanges, il serait faux de croire que les commerçants genevois se sont illustrés dans le commerce au long cours. Ce ne fut pas le cas. En revanche, la cité abrite de fortes colonies étrangères, où prédominent les Italiens. Selon les registres de l'impôt, les contribuables les plus lourdement taxés au milieu du XVe siècle sont les Florentins Giovanni Benci et Francesco Sasseti, directeurs de la succursale de la Banque Médicis, suivis des Gênois Barnabé Giustiniani et Geronimo Grimaldi.¹³ Bref, la Genève de la fin du Moyen-Age se distingue déjà par son ouverture et son cosmopolitisme.

Le prestige des foires de Genève est alors suffisamment éclatant pour éveiller la jalousie de Louis XI, qui n'est pas insensible à cette source de prospérité et de rentrées fiscales. Soucieux de redresser l'économie de la France, saignée par la Guerre de Cent-Ans, et de développer les foires de Lyon, qui souffrent de la proximité de celles de Genève, "*l'insatiable araigne*" interdit par un édit de 1462 aux marchands étrangers comme aux marchands français de fréquenter les foires de Genève.¹⁴ Pour Genève, le coup est rude, même si les marchands allemands et suisses prennent bientôt la relève des Français et des Italiens qui désertent ses foires.¹⁵ Les Confédérés prendront ainsi conscience de l'importance stratégique de la cité du bout du lac, qui commande l'accès occidental du plateau suisse.¹⁶

L'expansion du commerce permet aussi l'émergence de la commune.¹⁷ Cette évolution n'est pas propre à Genève. Dans toute l'Europe de la fin du Moyen-

¹¹ Louis BINZ, "Le Moyen-Age genevois", pp. 88-89, 97 et 103-104.

¹² Louis BINZ, "Le Moyen-Age genevois", p. 104.

¹³ Louis BINZ, "Le Moyen-Age genevois", pp. 110-111.

¹⁴ Louis BINZ, "Le Moyen-Age genevois", pp. 104-105.

¹⁵ Louis BINZ, "Le Moyen-Age genevois", p. 105.

¹⁶ William E. MONTER, "De l'évêché à la Rome protestante", in : *Histoire de Genève*, pp. 129-183, ad pp. 129-130.

¹⁷ Louis BINZ, "Le Moyen-Age genevois", pp. 92-93.

Age, le développement urbain débouche sur un mouvement d'émancipation des cités, qui cherchent à se libérer de la tutelle des féodaux. A Genève, la lutte doit être menée sur deux fronts : contre le prince-évêque, mais aussi contre les comtes de Genève, puis contre la Maison de Savoie, qui héritera des droits des comtes de Genève, dont la souche s'éteint en 1401.

Dans un premier temps, les bourgeois pourront jouer de la rivalité entre le comte et le prélat. La lutte tourne à l'avantage de l'homme d'Église : par l'Accord de Seyssel, conclu en 1124 entre le comte Aimon Ier et l'évêque Humbert de Grammont, le comte reconnaît la suprématie de l'évêque auquel il abandonne le gouvernement de la cité.¹⁸ Quarante ans plus tard, en 1162, l'Empereur Frédéric de Hohenstaufen - Frédéric Barberousse - proclame l'indépendance de Genève dans le cadre du Saint Empire romain germanique. La primauté du prince-évêque, qui relève immédiatement de l'Empereur, est ainsi reconnue sans équivoque.¹⁹ L'aigle impérial qui, avec la clé de Saint Pierre, patron de la cité, orne les armoiries genevoises, témoigne de cette immédiateté. Victoire donc de l'évêque, mais qui se trouvera bientôt en butte à la volonté d'émancipation de ses point trop fidèles sujets.

En effet, souverain temporel bien plus que chef spirituel, l'évêque doit faire face à la revendication de la commune. En 1309, l'évêque Aimon de Quart reconnaît l'institution communale.²⁰ Quatre-vingts ans plus tard, le 23 mai 1387, son successeur, l'évêque Adhémar Fabri, ratifie la charte des "*coutumes, ordonnances, franchises et libertés de la noble et insigne cité de Genève*".²¹ Il reconnaît les droits des citoyens, qui sont autant de limitations au pouvoir qu'il prétend pourtant détenir de Dieu.

Mais déjà, une menace autrement plus sérieuse était apparue aux portes de la cité : en achevant la conquête du Pays de Vaud (1265) puis celle de la Bresse (1272), en acquérant le Pays de Gex, le Faucigny, le Genevois et le comté de Nice, la Maison de Savoie se taille un vaste domaine - presque un royaume - qui s'étend de la Saône au Tessin et du Jura à la Méditerranée.²² Genève est alors entièrement enclavée dans les terres de la Maison de Savoie, et les comtes, puis

¹⁸ Louis BINZ, "Le Moyen-Age genevois", p. 74.

¹⁹ Louis BINZ, "Le Moyen-Age genevois", pp. 85-87.

²⁰ Louis BINZ, "Le Moyen-Age genevois", p. 94.

²¹ Louis BINZ, "Le Moyen-Age genevois", p. 100.

²² Henri BAUD, "L'essor territorial et l'organisation de l'État", in : *Histoire de la Savoie*, Publiée sous la direction de Paul GUICHONNET, Toulouse, Éditions Privat, 1988, pp. 163-202, en particulier les pp. 163-170 et 192-196.

les ducs de Savoie, dont la cour est à l'étroit à Thonon ou Ripaille, rêvent de faire de Genève la capitale de leurs États de ce côté-ci des monts. Au demeurant, n'est-elle pas la cité la plus importante de la région ? N'en est-elle pas le centre naturel ? Sa position géographique, à l'extrémité du Léman, au confluent de l'Arve et du Rhône, ne l'appelle-t-elle pas naturellement à ce destin régional ?²³

La lutte sera sans merci et se prolongera durant plus de trois siècles. Le sort semble souvent favoriser la Maison de Savoie. En 1401, Odon de Villars, dernier comte de Genève, cède à Amédée VIII de Savoie, moyennant 45'000 francs d'or et la cession de la seigneurie de Châteauneuf en Valromey, tous ses droits sur le Genevois, y compris le château du Bourg-de-Four et celui de l'Ile, au cœur de la cité.²⁴ En 1416, prenant acte de la puissance nouvelle de la Maison de Savoie, qui est solidement implantée de part et d'autre des Alpes dont elle contrôle tous les passages entre Léman et Méditerranée, l'Empereur Sigismond érige le comté de Savoie en duché.²⁵ En 1444, enfin, le pape Félix V, qui n'est autre que l'ancien duc de Savoie Amédée VIII, se désigne lui-même comme évêque de Genève.²⁶ L'évêché de Genève entre ainsi dans le patrimoine de la Maison de Savoie et tous les princes-évêques seront, dorénavant, des membres ou des hommes-liges de celle-ci.²⁷

²³ “Pour la Savoie, la possession de Genève était une nécessité historique. Économiquement, Genève était le centre naturel de toute la Savoie du Nord. Militairement, elle était la clé du Pays de Vaud. Sans Genève, il n'y avait, pour cette partie des États de Savoie, ni prospérité, ni sécurité. C'est par un intérêt supérieur à la volonté des hommes, que les ducs de Savoie avaient toujours cherché à rendre plus effectifs leurs droits sur Genève - et que, dans la dissolution générale de la féodalité, ils devaient tendre à les transformer en une véritable souveraineté territoriale.”
William MARTIN, *Histoire de la Suisse, Essai sur la formation d'une Confédération d'États*, 4e édition, Lausanne, Librairie Payot, 1959, p. 110.

²⁴ Louis BINZ, “Le Moyen-Age genevois”, p. 103; Henri GRANDJEAN, “De la Féodalité à la Communauté”, in : *Histoire de Genève*, Publiée par la Société d'Histoire et d'Archéologie, vol. I, *Des Origines à 1798*, pp. 91-135, ad pp. 134-135; Henri BAUD, “Apogée et décadence du duché de Savoie”, in : *Histoire de la Savoie*, pp. 203-229, ad pp. 204-205.

²⁵ Henri BAUD, “Apogée et décadence ...”, p. 205.

²⁶ Louis BINZ, “Le Moyen-Age genevois”, p. 115; Henri BAUD, “Apogée et décadence ...”, p. 207.

²⁷ Louis BINZ, “Le Moyen-Age genevois”, p. 116; Henri BAUD, “Apogée et décadence ...”, p. 219.

C'en est quasiment fait de l'indépendance de la vieille cité, qui devient, pour un temps, un protectorat de la Savoie.²⁸ A la fin du XVe siècle, d'ailleurs, le mouvement d'émancipation des villes est sur son déclin.²⁹ Toutes - ou presque - acceptent de s'intégrer à de plus vastes ensembles et s'abandonnent au destin de métropoles régionales, que la géographie, le développement des échanges et la formation de nouveaux royaumes sur les ruines de la féodalité semblent leur réserver.

Par deux fois, le duc parut sur le point de réussir. Par l'intimidation, le 10 décembre 1525, lors du fameux "*Conseil des Hallebardes*", quand le duc Charles III fit irruption à Genève avec ses gens d'arme, convoqua le Conseil général et exigea, sous la menace, que les bourgeois ne nouent aucune alliance avec les Confédérés, respectent les privilèges de l'évêque et reconnaissent au duc de Savoie un droit de regard sur l'élection des syndics.³⁰ Son petit-fils Charles-Emmanuel fut à deux doigts de réussir par la ruse lors de la fameuse nuit de l'Escalade, le 12 décembre 1602 : ses troupes avaient déjà franchi les remparts et commencé à s'infiltrer dans la cité et le duc avait envoyé des courriers annoncer sa victoire lorsque l'alerte fut donnée.³¹

Il n'y a pas lieu de rappeler ici les étapes de cette lutte de plus de trois siècles entre la cité et la Maison de Savoie. Relevons simplement que Genève a constamment refusé le destin régional auquel la géographie et les ambitions des ducs de Savoie semblaient naturellement l'appeler. Elle a préféré s'enfermer dans ses murs, raser ses faubourgs, et suivre obstinément son destin de cité-État à l'heure même où l'Europe se constituait en grands royaumes.³² Dans cette lutte pour reconquérir puis pour préserver son indépendance face à un voisin infiniment plus puissant et qui l'enserrait de toutes parts, Genève a bénéficié du concours d'un groupe de citoyens courageux, clairvoyants et déterminés, et du soutien des Cantons suisses, en particulier de Fribourg et de Berne, qui ont pleinement mesuré son importance stratégique et l'impérieuse nécessité d'éviter que cette cité, qui commandait l'accès occidental du plateau suisse et la route

²⁸ Louis BINZ, "Le Moyen-Age genevois", p. 117; William E. MONTER, "De l'évêché à la Rome protestante", p. 129; Henri BAUD, "Apogée et décadence ...", p. 219.

²⁹ Louis BINZ, "Le Moyen-Age genevois", p. 117.

³⁰ William E. MONTER, "De l'évêché à la Rome protestante", p. 131; Henri BAUD, "Apogée et décadence ...", p. 219.

³¹ William E. MONTER, "De l'évêché à la Rome protestante", pp. 164-166; Roger DEVOS, "Un siècle en mutation", in : *Histoire de la Savoie*, pp. 231-286, en particulier les pp. 246-247.

³² William E. MONTER, "De l'évêché à la Rome protestante", p. 158.

vers la France, ne tombe au pouvoir d'une puissance régionale telle que la Savoie.³³

En 1526, Genève conclut le premier traité de combourgeoisie avec Berne et Fribourg, qui est ratifié par le Conseil général en dépit de l'opposition de l'évêque Pierre de la Baume.³⁴ En 1533, l'évêque quitte la cité pour n'y plus revenir.³⁵ En 1536, les troupes bernoises occupent le Pays de Vaud, le Chablais, le Pays de Gex et Genève.³⁶ Le 25 mai 1536, enfin, le Conseil général adopte la Réforme.³⁷

Sous l'influence de Calvin, Genève deviendra la capitale et le bastion avancé de la Réforme.³⁸ Centre de réflexion théologique, d'enseignement et de diffusion de la nouvelle foi évangélique, elle fournira un appui important aux Églises réformées de France et du Piémont, d'Écosse, de Prusse et de Bohême.³⁹ Grâce à l'afflux des réfugiés, dont beaucoup appartenaient à l'élite intellectuelle et culturelle de la France, chassée par les persécutions, les massacres puis les Guerres de religion, Genève va devenir en quelques années un foyer d'humanisme et un centre intellectuel de premier plan dont l'influence s'exercera sur toute l'Europe réformée et qui s'étendra même, à travers les Églises presbytériennes, sur les États-Unis.⁴⁰

Dans le même temps, la Savoie renforcera son enracinement catholique; grâce à l'alliance avec l'Espagne et le Saint-Siège et sous l'influence de notables locaux, tels que Saint François de Sales, elle deviendra l'un des plus solides bastions de la Contre-Réforme.⁴¹

³³ William E. MONTER, "De l'évêché à la Rome protestante", p. 131. Le service mercenaire constituait l'une des principales ressources économiques des Cantons suisses et le roi de France était dans ce domaine leur meilleur client. La route vers la France représentait donc une artère vitale pour les Confédérés, ainsi qu'un enjeu stratégique important pour la France.

³⁴ William E. MONTER, "De l'évêché à la Rome protestante", pp. 131-132.

³⁵ William E. MONTER, "De l'évêché à la Rome protestante", p. 135.

³⁶ William E. MONTER, "De l'évêché à la Rome protestante", pp. 134-135. Dès 1528, Berne avait adopté la Réforme, que les troupes bernoises propageront dans les pays conquis.

³⁷ William E. MONTER, "De l'évêché à la Rome protestante", p. 135.

³⁸ William E. MONTER, "De l'évêché à la Rome protestante", p. 148.

³⁹ William E. MONTER, "De l'évêché à la Rome protestante", pp. 149-151.

⁴⁰ William E. MONTER, "De l'évêché à la Rome protestante", pp. 166-174 et 180-182.

⁴¹ Roger DEVOS, "Un siècle en mutation", pp. 231-234 et 260-278.

Du Moyen-Age, Genève avait hérité de deux traits qui préfiguraient le destin de ville internationale que nous lui connaissons aujourd'hui : le cosmopolitisme et l'ouverture internationale.

La lutte pour l'indépendance, la Réforme et le Refuge protestant renforceront ces caractères et ajouteront un trait spécifique à l'histoire de Genève : le rejet de son destin régional et la nécessité de se défendre de façon presque continuelle contre un voisin redoutable, bénéficiant de l'appui de la première puissance militaire de son temps : l'Espagne. Durant près de deux siècles, la ville se trouve enclavée dans les terres d'un puissant voisin qui veut sa perte et, à partir de 1536, la destruction de la foi réformée qui lui donne son identité. Engoncée dans un système de fortifications constamment renforcé et dont l'entretien la ruine,⁴² ayant décidé - seule de toutes les villes européennes - de raser ses faubourgs et même toute habitation à la ronde afin de ne laisser aucune base d'opération à ses adversaires,⁴³ en butte à un environnement immédiat qui lui est hostile, Genève ne survit que par ses alliances lointaines : les Cantons suisses, tout d'abord, qui seront ses plus sûrs appuis, les États réformés d'Allemagne, les Pays-Bas, l'Angleterre, l'Écosse, et même les rois de France, en dépit de la haine implacable qu'ils vouent à la "*religion prétendument réformée*", mais qui veulent éviter à tout prix que Genève, "*clé des Suisses*", ne tombe entre les mains de la Maison de Savoie, alliée inconditionnelle de l'Espagne et de la Maison d'Autriche.⁴⁴ Pour préserver son indépendance, son identité et sa foi, Genève n'avait d'autre choix que de miser sur des alliances lointaines.⁴⁵ Ainsi, l'hostilité du duc de Savoie lui traçait son destin de ville internationale.

Du calvinisme, enfin, Genève a gardé la conviction que la foi triomphe en définitive de la force, ainsi que le messianisme : certes, l'influence de la cité de

⁴² William E. MONTER, "De l'évêché à la Rome protestante", p. 158.

⁴³ William E. MONTER, "De l'évêché à la Rome protestante", p. 158.

⁴⁴ L'expression "*clé des Suisses*" est due à Pomponne de Bellièvre, ambassadeur d'Henri III auprès des Cantons suisses et principal artisan du Traité de Soleure de 1579 qui comportait des clauses visant la protection de Genève contre les visées du duc de Savoie, William E. MONTER, "De l'évêché à la Rome protestante", p. 159.

⁴⁵ Quelques rues de Genève témoignent encore par leurs noms de ces alliances lointaines : ainsi, la rue de Hesse rappelle qu'en 1606, on construisit un bastion pour couvrir la porte de Rive du côté du lac ; il fut appelé bastion de Hesse en reconnaissance d'un don de 10 000 écus du landgrave Maurice de Hesse-Cassel. De même, la rue et la place de Hollande occupent l'emplacement de l'ancien bastion de Hollande, construit en 1662 pour couvrir la courtine de la Corratierie, grâce à un don de 75 000 florins des États généraux de Hollande (Jean-Paul GALLAND, *Dictionnaire des rues de Genève*, seconde édition, Genève, Promoédition S. A., 1983, pp. 70-71).

Calvin se limite au champ religieux, mais, dans ce domaine, son rayonnement est celui d'une grande métropole et s'étend à toute l'Europe réformée : son Académie forme les pasteurs des églises réformées de France et du Piémont, des Pays-Bas, des États protestants d'Allemagne ou d'Écosse.⁴⁶ Grâce au Refuge, l'imprimerie connaît un développement fulgurant, dotant le calvinisme d'un extraordinaire instrument de prosélytisme et d'évangélisation qui, à travers la diffusion des écrits de Calvin, contribuera également au renouveau de la langue française.⁴⁷ Les Bibles en langue profane, les psautiers et les ouvrages de théologie sont exportés par milliers, ouvertement à destination des pays réformés et en contrebande dans le reste de l'Europe. Les écrits de Calvin et de ses successeurs fixent le cadre conceptuel de la pensée réformée, en même temps qu'ils proposent un modèle d'organisation de l'Église et de l'État, calqué sur celui que le réformateur a tenté d'imposer à sa ville d'adoption. Enfin, par le Refuge protestant, Genève se trouve au cœur d'un réseau d'alliances familiales qui s'étend à la moitié de l'Europe.⁴⁸

L'hostilité politique de Genève et de la Maison de Savoie se doublait donc d'une guerre de religion. Cette hostilité - qui oppose Genève au duc de Savoie, mais nullement à la population savoyarde - traversera les siècles. Il faudra attendre le milieu du siècle des Lumières pour que Genève voie la menace savoyarde s'estomper puis disparaître à l'horizon. Ayant résolument tourné ses ambitions du côté de l'Italie, la Maison de Savoie renonce à faire de Genève la capitale de ses États de ce côté-ci des Alpes. Genève peut enfin s'ouvrir sur son arrière-pays, mais elle reste fidèle à sa vocation internationale : ses savants, ses hommes d'affaires et ses banquiers ont tissé un réseau de contacts qui couvre l'Europe entière, de Saint-Pétersbourg au Portugal et de l'Écosse au Royaume de Naples.⁴⁹

⁴⁶ William E. MONTER, “De l'évêché à la Rome protestante”, pp. 149-151.

⁴⁷ William E. MONTER, “De l'évêché à la Rome protestante”, pp. 174-178. En cherchant refuge à Genève, plusieurs imprimeurs réputés, notamment Robert Estienne, typographe du roi, prirent avec eux leurs presses, leurs outils et leurs caractères d'imprimerie (Olivier REVERDIN, “Figures de l'hellénisme à Genève”, in : *Homère chez Calvin, Figures de l'hellénisme à Genève*, Association Hellas et Roma et Librairie Droz, 2000, pp. 27-101).

⁴⁸ William E. MONTER, “De l'évêché à la Rome protestante”, pp. 166-174 et 180-182.

⁴⁹ Anne-Marie PIUZ, “La Genève des Lumières”, in : *Histoire de Genève*, pp. 225-254, ad pp. 244-253; Cléopâtre MONTANDON, *Le développement de la science à Genève aux XVIIIe et XIXe siècles*, Vevey, Éditions Delta, 1975; *Les savants genevois dans l'Europe intellectuelle du XVIIe au milieu du XIXe siècle*, Édité par Jacques TREMBLEY, Genève, Éditions du Journal de Genève, 1987.

Voltaire séjournera dix-huit ans aux Délices puis à Ferney, où il tient sa cour; il y invitera Mme d'Épinay, d'Alembert, qu'amusera cette “*République des abeilles*” et qui rédigera l'article “Genève” de *L'Encyclopédie*,⁵⁰ et bien d'autres esprits éclairés de son temps, tandis que Rousseau, qui se prévaudra fièrement du titre de “*Citoyen de Genève*”, proposera au monde un idéal politique - la démocratie - calqué sur les institutions de sa ville natale, ou plutôt sur celles dont il rêvait pour celle-ci.⁵¹

Cette vocation régionale que la géographie lui assigne mais qu'elle refuse obstinément d'assumer, Genève l'exercera brièvement - contrainte et forcée - sous la Révolution et l'Empire. Annexée par la Grande Nation, ravalée au rang de préfecture du Département du Léman, Genève domine tout le pays qui comprend, en plus du territoire de l'ancienne République, le Pays de Gex, détaché de l'Ain, et d'anciennes terres savoyardes : le Genevois, le Faucigny jusqu'à Bonneville, Cluses et Taninges, et le Chablais. Alors que la population de la République ne dépassait pas 35'000 âmes, celle du Département en compte plus de 200'000.⁵²

Est-il nécessaire de rappeler que Genève n'en tira aucune satisfaction et qu'elle rejettera bientôt ce rôle de préfecture, qui la ramène au même rang que cent bourgades françaises dont aucune n'exerce un rayonnement comparable au sien ? Napoléon regardera d'un air soupçonneux cette ville “où l'on parle trop bien l'anglais” et qui se flatte d'abriter tant de ses ennemis.⁵³ Pour Genève, la Révolution et l'Empire sont une période sombre. Privée de ses principaux

⁵⁰ “... aux yeux du philosophe la République des abeilles n'est pas moins intéressante que l'histoire des grands empires, et ce n'est peut-être que dans les petits États qu'on peut trouver le modèle d'une parfaite administration politique.” Jean D'ALEMBERT, “Genève”, article de *L'Encyclopédie*, tome VII, in : DIDEROT, D'ALEMBERT, *Une Suisse heureuse, Articles de l'Encyclopédie*, Genève, Éditions Zoé, 1994, pp. 30-52, ad p. 52 (première édition : 1757).

⁵¹ Paul CHAPONNIÈRE, “Les Sciences, les Lettres et les Arts au XVIIIe siècle”, in : *Histoire de Genève*, vol. I, *Des Origines à 1798*, pp. 483-494, en particulier les pp. 488-491; Anne-Marie PIUZ, “La Genève des Lumières”, pp. 244-253; Robert DE TRAZ, *L'esprit de Genève*, Lausanne, Éditions L'Age d'Homme, 1995, pp. 27-32 et 37 (édition originale : Paris, Bernard Grasset, 1929).

⁵² Paul GUICHONNET et Paul WEBER, “Révolution et Restauration”, in : *Histoire de Genève*, pp. 255-299, en particulier les pp. 264-274; Édouard CHAPUISAT, “Le Département du Léman”, in : *Histoire de Genève*, Publiée par la Société d'Histoire et d'Archéologie, vol. II, *De 1798 à 1931*, Genève, Éditions Alexandre Jullien, 1956, pp. 3-28, ad pp. 5 et 9.

⁵³ Paul GUICHONNET et Paul WEBER, “Révolution et Restauration”, pp. 270-272.

débouchés, son commerce ruiné par le blocus continental, la cité se retrouve écrasée de taxes et saignée à blanc par les levées successives.⁵⁴

Dès le départ de la garnison française, le 30 décembre 1813, un groupe de citoyens éclairés restaure l'indépendance de la République.⁵⁵ Genève saisira-t-elle alors l'occasion de réaliser pacifiquement son destin régional, en acceptant les avances des Prussiens et des Autrichiens qui souhaitent lui attribuer de vastes territoires pour en faire un solide bastion permettant de contenir l'expansionnisme français ?⁵⁶ Il n'en est rien. Sommée de choisir entre le rôle de métropole régionale que les Puissances victorieuses semblent lui réserver, mais qui implique l'intégration de nombreuses communes catholiques, et donc la perte de son identité réformée, et le rétablissement de la cité-État enfermée dans ses murs mais qui illumine l'Europe du rayonnement de sa religion et de sa foi, Genève n'a guère hésité.⁵⁷

Par crainte d'absorber trop de villages catholiques, Genève renoncera donc au projet de conquérir ses frontières naturelles et se contentera du dessein - infiniment plus modeste - de rattachement des terres qui, depuis le Moyen-Age, faisaient partie des fiefs du Couvent de Saint-Victor et du Chapitre de la Cathédrale : le Mandement, Jussy, Genthod, complété par l'acquisition d'une étroite bande de terre qui, par Versoix, la relie à la Suisse.⁵⁸ Car Genève assure désormais sa sécurité en entrant de plain pied dans l'alliance confédérale.⁵⁹

Conséquence de la Guerre d'Italie, le rattachement de la Savoie à la France, en 1860, scelle définitivement l'échec de la vocation régionale de Genève, qui restera le chef-lieu d'un canton minuscule, aux trois quarts enclavé dans le territoire de son puissant voisin.⁶⁰ Mais c'est cette même campagne d'Italie qui provoquera la naissance de la Croix-Rouge et son enracinement à Genève, inaugurant par là son nouveau destin de ville internationale.

⁵⁴ Paul GUICHONNET et Paul WEBER, "Révolution et Restauration", pp. 272-274.

⁵⁵ Paul GUICHONNET et Paul WEBER, "Révolution et Restauration", pp. 274-277.

⁵⁶ Paul GUICHONNET et Paul WEBER, "Révolution et Restauration", p. 276.

⁵⁷ Paul GUICHONNET et Paul WEBER, "Révolution et Restauration", pp. 275-285.

⁵⁸ Paul GUICHONNET et Paul WEBER, "Révolution et Restauration", pp. 281-284.

⁵⁹ Paul GUICHONNET et Paul WEBER, "Révolution et Restauration", pp. 277-278.

⁶⁰ Jean-Claude FAVEZ et Claude RAFFESTIN, "De la Genève radicale à la cité internationale", in : *Histoire de Genève*, pp. 299-385, ad p. 305; Paul GUICHONNET, "De la restauration à l'annexion", in : *Histoire de la Savoie*, pp. 361-404, en particulier les pp. 391-397.



Cette chevauchée trop rapide à travers l'histoire de Genève nous ramène aux questions posées au début de la présente étude : la création de la Croix-Rouge à Genève, en 1863, est-elle pur produit du hasard ? Y avait-il au contraire dans l'histoire de la cité une tradition qui explique que cette institution soit née à Genève plutôt qu'ailleurs ?

Ces questions en appellent une autre, davantage chargée de menaces pour la modestie des authentiques Genevois, dont je ne suis d'ailleurs pas. Y avait-il dans l'histoire de Genève des traits spécifiques qui la distinguent de celle des autres cités d'une importance démographique comparable ? Assurément. Bien entendu, chaque ville a son destin qui lui est propre et dont elle tire une légitime fierté, mais entre ces innombrables destins, il est relativement facile de trouver des similitudes, dont la première est la mainmise progressive de la ville sur son arrière-pays. Le destin de Genève est tout autre. Si l'on excepte la brève parenthèse révolutionnaire d'une cité qui a perdu son indépendance,⁶¹ le fil conducteur de l'histoire de Genève est le refus de son destin régional et, conséquence de l'hostilité de son puissant voisin, la nécessité d'assurer sa sécurité par des alliances de revers. Mentalité obsidionale d'une cité prisonnière de ses murailles que l'on rehausse et renforce jusqu'à l'épuisement, mais qui compense l'hostilité de son environnement immédiat en regardant, non seulement au-delà de ses remparts, mais bien au-delà de la crête des montagnes qui l'entourent de tous côtés afin d'assurer sa sécurité par des alliances lointaines. Ville marchande, bancaire, savante, dont Calvin fera la capitale religieuse et intellectuelle de l'Europe réformée, mais que ses remparts isolent de son environnement immédiat. Venise sans Adriatique, sans arrière-pays et sans empire.⁶²

⁶¹ Mentionnons également le Premier Royaume de Bourgogne, dont Genève fut l'éphémère capitale, mais ce statut ne dura qu'une génération, de 443 à 470; la capitale fut ensuite transférée à Lyon, tandis que le royaume burgonde disparaissait en 534, absorbé par la monarchie franque.

⁶² “ *‘Il y a cinq continents, et puis il y a Genève !’ Cette boutade de Talleyrand exprime bien le destin singulier de la cité, la plus originale, peut-être, des métropoles européennes. Ville-État, aux dimensions physiques exigües, dépourvue de l'étendue territoriale, de la puissance démographique et de la force matérielle qui font les grandes nations, Genève est, dans son rayonnement international, le produit de l'histoire, bien plus que de la géographie. [...] Son évolution n'est pas dans la ligne classique des grandes villes européennes, rassembleuses de terres et dominatrices d'espaces régionaux. C'est, tout au contraire, le repli urbain, à l'intérieur des murailles, la séparation forcée d'avec le proche environnement qui, dès la Réforme, la*

Du calvinisme, Genève héritera aussi d'un messianisme que le doute ne peut entamer. Être genevois, ce n'est pas seulement être le citoyen d'une ville au destin exceptionnel, c'est être le dépositaire d'une vérité que l'on a pour mission de propager. Ville du refuge, Genève se transforme en centre de prédication, d'enseignement et de diffusion de la nouvelle foi évangélique. Importée par les érudits du premier refuge, l'imprimerie devient en quelques années la première industrie de la cité, dotant le calvinisme d'un instrument de propagande de premier ordre. Qu'il le reconnaisse ou non, Dunant sera sur ce point le fidèle héritier de Calvin, le prédicateur inlassable de la vérité nouvelle qui s'est imposée à ses yeux sur le champ de bataille de Solférino.

De la Réforme enfin, Genève conservera la conviction de “*l'imprescriptible dignité humaine*”, conséquence de l'alliance de Dieu avec sa créature,⁶³ celle aussi de la supériorité de l'appel à la raison, au libre arbitre et à la responsabilité individuelle sur la soumission au dogme et à l'autorité de la hiérarchie. Dieu s'adresse à chaque homme dans la langue qui est la sienne, et tous ont également accès à la révélation.

Des Lumières et des écrits du plus illustre de ses fils, Genève retiendra que l'État est au service de la société civile et que le gouvernement ne détient aucune autorité qu'il n'ait reçue des citoyens et pour le bien-être des citoyens.

Cette limitation du pouvoir de l'État s'applique aussi à la conduite de la guerre et c'est à Rousseau que revient le mérite d'avoir posé clairement le principe qui sous-tend tout le droit de la guerre :

“La guerre n'est pas une relation d'homme à homme mais une relation d'État à État dans laquelle les particuliers ne sont ennemis qu'accidentellement, non point comme hommes ni même comme citoyens, mais comme soldats; non point comme membres de la patrie mais comme ses défenseurs [...]. La fin de la guerre étant la destruction de l'État

contraignent de renoncer aux fonctions de capitale économique de la Savoie du Nord qu'elle avait exercées jusque-là, pour répondre, dans les idées et les négoes, à l'appel du grand large. Respiration continentale, puis mondiale, qui est toujours la raison d'être, l'essence même de ses multiples activités. Religieuse, affairiste, pédagogue, charitable, Genève, cette 'caverne d'honnêtes gens', comme la nommait Stendhal, est devenue ainsi, des foires médiévales aux conférences diplomatiques internationales, le 'Carrefour des Nations'. Post tenebras lux proclame sa devise. Assiégée, menacée, asservie, elle réussit toujours à surmonter les crises qui, dans une succession souvent dramatique d'ombres et de lumières, rythment son histoire.” Paul GUICHONNET, *Histoire de Genève*, “Introduction”, pp. 5-6.

⁶³ Robert DE TRAZ, *L'esprit de Genève*, p. 25.

ennemi, on a droit d'en tuer les défenseurs tant qu'ils ont les armes à la main; mais sitôt qu'ils les posent et se rendent, cessant d'être ennemis, ou instruments de l'ennemi, ils redeviennent simplement hommes, et l'on n'a plus de droits sur leur vie.”⁶⁴

Certes, il serait facile de rappeler qu'à l'instar de Paris, Genève fit lacérer et brûler sur la place publique, par la main du bourreau, l'*Émile* et le *Contrat social*, tandis que l'auteur était décrété d'arrestation au cas où il se présenterait sur les terres de la Seigneurie.⁶⁵ Les idées de Rousseau n'en ont pas moins pénétré le tissu de sa ville natale et les mentalités collectives.

Lorsque Dunant publie *Un Souvenir de Solferino*, un siècle exactement après la condamnation de l'*Émile* et du *Contrat social*, Genève a depuis longtemps fait sa paix avec l'auteur des *Confessions*, dont elle revendique fièrement l'héritage.⁶⁶

Par son rattachement à la Confédération, Genève participe à la neutralité suisse, qui est garantie par les Traités de Vienne et de Paris qui ont mis fin aux guerres napoléoniennes et qui sera constamment respectée depuis lors,⁶⁷ condition fondamentale de la neutralité de la Croix-Rouge et du rôle d'intermédiaire neutre dévolu à l'organe fondateur de cette institution, le Comité international de la Croix-Rouge.

Du XIXe siècle, enfin, et de l'influence du Réveil, mouvement piétiste réformé qui eut une emprise considérable sur la cité de Calvin, Genève héritera de la conscience humanitaire, de la conviction que le salut de l'individu passe par l'amour du prochain et la charité pour les plus démunis.⁶⁸ Mouvement de

⁶⁴ Jean-Jacques ROUSSEAU, *Du Contrat social*, Livre I, chapitre IV, Paris, Éditions Garnier, 1962, pp. 240-241 (première édition : 1762).

⁶⁵ Jean-Pierre FERRIER, “Le XVIIIe siècle - Politique intérieure et extérieure”, in : *Histoire de Genève, De 1798 à 1931*, pp. 401-482, en particulier les pp. 446-450.

⁶⁶ En 1828, à l'occasion du cinquantenaire du décès du grand philosophe, on lança une souscription en vue d'ériger un monument à sa mémoire dans sa ville natale, qui l'avait traité de façon si indigne. Dû au sculpteur genevois James Pradier, le monument fut inauguré en 1835 à l'Ile des Barques, rebaptisée Ile Rousseau, au centre de la rade.

⁶⁷ “... la neutralité et l'inviolabilité de la Suisse et son indépendance de toute influence étrangère sont dans les vrais intérêts de la politique de l'Europe entière” proclamait l'Acte portant Reconnaissance et Garantie de la neutralité perpétuelle de la Suisse, Annexe au Traité de Paris du 20 novembre 1815, *The Consolidated Treaty Series*, Edited by Clive PARRY, New York, Oceana Publications, vol. 65, pp. 299-300.

⁶⁸ Jean-Claude FAVEZ et Claude RAFFESTIN, “De la Genève radicale à la cité internationale”, pp. 292-293.

renouveau de la foi évangélique, mais aussi mouvement de solidarité, correspondant à l'émergence d'une conscience sociale, alors que les rapports de travail sont peut-être plus cruels qu'ils ne l'ont jamais été, le Réveil débouche sur une prise de conscience de la souffrance des plus déshérités, des exclus, des proscrits.

C'est dans une famille patricienne, profondément marquée par la double influence des Lumières et du Réveil, que naît, le 8 mai 1828, Henry Dunant.⁶⁹ Il racontera dans ses *Mémoires* la façon dont, tout enfant, il découvrit la souffrance des autres en accompagnant ses parents lors d'une visite au bagne de Toulon “avec ses forçats enchaînés et trop souvent malmenés”.⁷⁰ Jeune homme, il faisait partie de la Société des Aumônes et visitait “ses pauvres” et “ses prisonniers”.⁷¹ “... on voit donc que je m'occupais des blessés de la paix, bien avant de m'occuper des blessés de la guerre” écrit Dunant.⁷² Membre de la Société évangélique, il fut le fondateur de l'Union chrétienne de Genève dont il sera, pour deux ans, le secrétaire-correspondant; il donnera une impulsion décisive aux contacts internationaux de l'Union de Genève, qu'il mettra en relation avec plus de cent cinquante associations visant les mêmes buts en Suisse, en France, en Allemagne, aux Pays-Bas, en Grande-Bretagne, en Suède et aux États-Unis; enfin, il fut l'un des fondateurs de l'Alliance universelle des Unions chrétiennes de jeunes gens, qui regroupait trente-huit Unions appartenant à huit pays différents, et dont la fondation préfigure celle de la Croix-Rouge.⁷³

⁶⁹ “La vocation humanitaire de Dunant s'explique à la fois par Calvin et par Jean-Jacques Rousseau; elle ne se conçoit pas sans la Réforme et sans la proclamation par Rousseau des droits de l'homme à la liberté, à l'égalité, et à la souveraineté.” Bernard GAGNEBIN, *Genève, Textes et prétextes*, Choix et préface de Bernard GAGNEBIN, Lausanne, H.-L. Mermod, 1946, p. 11.

⁷⁰ Henry DUNANT, *Mémoires*, p. 28.

⁷¹ Henry DUNANT, *Mémoires*, pp. 24 et 27-28; Alexis FRANÇOIS, *Le berceau de la Croix-Rouge*, p. 15.

⁷² Cité par Gabriel MÜTZENBERG, *Henry Dunant, Le prédestiné*, Genève, Société Henry Dunant, 1984, p. 108. De même, parlant de lui à la troisième personne, Dunant écrit dans ses “mémoires” : “...il avait commencé par prendre soin des blessés de la vie, en temps de paix, bien longtemps avant de s'occuper des blessés de la guerre”, Henry DUNANT, *Mémoires*, p. 27.

⁷³ Henry DUNANT, *Mémoires*, pp. 24-25; Alexis FRANÇOIS, *Le Berceau de la Croix-Rouge*, pp. 15-17; Pierre BOISSIER, *Histoire du Comité international de la Croix-Rouge, De Solférino à Tsoushima*, pp. 11-12; Gabriel MÜTZENBERG, *Henry Dunant, Le prédestiné*, pp. 105-155; Guy LE COMTE, “Henry Dunant, fondateur de l'Union chrétienne de Genève”, in : *De l'utopie à la réalité : Actes du Colloque Henry Dunant tenu à Genève au palais de l'Athénée et à la chapelle de l'Oratoire les 3, 4 et 5 mai*

C'est le Réveil aussi qui provoquera la création, en cette même année 1828, de la Société genevoise d'Utilité publique, qui se donne pour premier objectif de contribuer à l'amélioration des institutions destinées à soulager, diminuer et prévenir la misère,⁷⁴ et au sein de laquelle Dunant trouvera ses premiers appuis.⁷⁵ En effet, saisie des propositions formulées par Dunant dans les dernières pages d'*Un Souvenir de Solférino*, à savoir la création de Sociétés de secours aux militaires blessés et l'adoption d'une convention protégeant les blessés et tous ceux qui leur viennent en aide, la Société créa une commission de cinq membres chargée de donner suite à ces propositions. Cette commission, qui prendra bientôt le nom de Comité international de la Croix-Rouge, est à l'origine de la création de la Croix-Rouge et de l'adoption de la Convention de Genève pour l'amélioration du sort des militaires blessés dans les armées en campagne, du 22 août 1864.⁷⁶

Parmi les membres de la Société genevoise d'utilité publique, il convient de mentionner tout spécialement deux personnes qui feront partie des fondateurs du Comité international et qui marqueront de leur empreinte l'institution naissante.

Jeune avocat qu'un mariage fortuné dispense du souci de gagner sa vie, Gustave Moynier s'est laissé porter à 31 ans à la tête de la Société, à laquelle il ne tardera pas à donner un nouveau souffle. Esprit cosmopolite, il découvre à l'occasion d'un congrès international de bienfaisance les possibilités de la coopération internationale dans le champ de l'action sociale. Dès lors, ce sont ces

1985, Édités par Roger DURAND avec la collaboration de Jean-Daniel CANDAU, Genève, Société Henry Dunant, 1988, pp. 139-151.

⁷⁴ Bernard LESCAZE, *Pauvres et bourgeois à Genève, La Société genevoise d'Utilité publique en son temps, 1828-1978, Contribution à l'histoire économique et sociale de Genève*, Genève, Société genevoise d'Utilité publique, 1978, en particulier les pp. 12-13 et 19-23.

⁷⁵ Henry DUNANT, *Mémoires*, pp. 65-71; Jean-Claude FAVEZ et Claude RAFFESTIN, "De la Genève radicale à la cité internationale", pp. 293 et 309; Bernard LESCAZE, *Pauvres et bourgeois à Genève*, pp. 79-81.

⁷⁶ Henry DUNANT, *Mémoires*, pp. 65-71; Gustave MOYNIER, *La Croix-Rouge, Son Passé et son Avenir*, Paris, Sandoz et Thuillier, 1882, pp. 12-18; C. LUEDER, *La Convention de Genève au point de vue historique, critique et dogmatique*, Ouvrage traduit de l'allemand par les soins du Comité international de la Croix-Rouge, Erlangen, Édouard Besold, 1876, pp. 48-58; Alexis FRANÇOIS, *Le Berceau de la Croix-Rouge*, pp. 97-115; Pierre BOISSIER, *Histoire du Comité international de la Croix-Rouge*, pp. 60-75; François BUGNION, *Le Comité international de la Croix-Rouge et la protection des victimes de la guerre*, pp. 6-30.

perspectives, bien plus que les projets locaux, qui susciteront son intérêt et mobiliseront son énergie.⁷⁷

Ancien commandant-en-chef de l'armée suisse, le général Guillaume-Henri Dufour est auréolé du prestige d'avoir mis victorieusement fin en l'espace de trois semaines à la dernière guerre qu'ait connue la Suisse, la guerre civile du Sonderbund (1847).⁷⁸ Il est universellement respecté - même par ses adversaires de la veille - pour l'humanité avec laquelle il a mené la campagne, limitant les pertes au strict minimum, veillant à prévenir tout excès et ménageant les vaincus, posant par là les bases d'une réconciliation. Tout autant que par une victoire fulgurante qui démontra ses qualités de stratège et protégea la Suisse de l'intervention des Grandes Puissances, il s'est illustré par l'ordre du jour donné aux troupes au moment de se mettre en campagne :

*“Soldats, il faut sortir de cette lutte non seulement victorieux mais sans reproches. [...]. Je mets donc sous votre sauvegarde les enfants, les femmes, les vieillards et les ministres de la religion. Celui qui porte la main sur une personne inoffensive se déshonore et souille son drapeau. Les prisonniers et surtout les blessés méritent d'autant plus vos égards et votre compassion que vous vous êtes souvent trouvés avec eux dans les mêmes camps.”*⁷⁹

La veille déjà, il avait envoyé aux commandants de division ses “Recommandations sur la conduite à tenir envers les habitants et les troupes” :

“Si une troupe ennemie est repoussée, soignez ses blessés comme les nôtres mêmes; ayez pour eux tous les égards dus au malheur [...]. Désarmer les prisonniers, mais ne leur faire aucun mal, ni leur adresser

⁷⁷ Jean DE SENARCLENS, *Gustave Moynier, Le bâtisseur*, Genève, Éditions Slatkine, décembre 2000, pp. 69-83.

⁷⁸ En décembre 1845, les divergences politiques et religieuses entre les Confédérés amenèrent les sept cantons catholiques de Lucerne, d'Uri, de Schwyz, d'Unterwald, de Zoug, de Fribourg et du Valais à conclure une alliance séparée (“Sonderbund”). La Diète fédérale, qui réunissait les représentants de tous les cantons suisses, estima que cette alliance était contraire au pacte confédéral et en prononça la dissolution. Les cantons catholiques refusèrent de se soumettre et se retirèrent de la Diète. Le 4 décembre 1847, la Diète ordonna une intervention armée et nomma Guillaume-Henri Dufour à la tête des troupes fédérales. Vingt-six jours plus tard, la campagne était terminée, avant que les Grandes Puissances n'aient eu le temps d'intervenir.

⁷⁹ Guillaume-Henri Dufour, “Proclamation à l'Armée”, 5 novembre 1847 (extraits), citée dans Olivier REVERDIN, *La guerre du Sonderbund vue par le Général Dufour, Juin 1847 - avril 1848*, Genève, Éditions du Journal de Genève, 1948, pp. 42-43.

*des injures [...]. Après un combat, retenir la fureur du soldat; épargner les vaincus. Rien ne fait plus d'honneur à une troupe victorieuse; et dans une guerre civile, rien ne dispose davantage le parti opposé à la soumission. Rien au contraire ne l'exaspère et ne le pousse aux derniers termes de la résistance comme une conduite opposée. Il faut, quelque fort qu'on soit, redouter le désespoir de son ennemi.”*⁸⁰

Dufour ne craindra pas de mettre son immense prestige, qui débordait de beaucoup les frontières de la Suisse, au service du Comité international de la Croix-Rouge, qu'il présidera durant les premiers mois - décisifs - de son existence; Gustave Moynier lui succédera en 1864 à la présidence du CICR, qu'il assumera jusqu'à son décès en 1910.

Ainsi, chaque siècle a préparé et enrichi le terreau dans lequel devait germer la graine qu'Henry Dunant allait y semer au retour de Solferino. Si cette graine a fleuri au-delà de toute espérance, c'est qu'elle est tombée sur un sol prêt à la recevoir.

Mais ce n'est pas tout. En effet, si la naissance de la Croix-Rouge à Genève reste tributaire d'un accident - l'arrivée d'Henry Dunant à Castiglione delle Stiviere au soir du 24 juin 1859, alors qu'une des batailles les plus meurtrières du XIXe siècle venait de prendre fin à quelques kilomètres de là - son maintien dans la cité du bout du lac résulte d'une décision délibérée.

En effet, s'étant convaincu que la nouvelle institution ne saurait s'épanouir dans ce qu'il tenait pour une modeste bourgade de province et que seul Paris offrait les lumières, les ressources et les facilités de communication indispensables à son développement, le comte de Bréda, délégué du Comité central français à la Première Conférence internationale des Sociétés de secours aux militaires blessés, réunie à Paris en 1867, a proposé de transférer le siège du Comité international vers la capitale française, qui brillait alors de tous les feux du Second Empire et qui se donnait pour la métropole des lumières et du progrès.

La conférence rejeta sans hésiter cette proposition :

“Quant au siège [du Comité international], elle estime qu'il y a lieu de le conserver à Genève. La position géographique de cette ville, la

⁸⁰ Guillaume-Henri Dufour, “Recommandations sur la conduite à tenir envers les habitants et les troupes”, 4 novembre 1847 (extraits), *idem*, pp. 43-44. Aussi bien les “Recommandations sur la conduite à tenir envers les habitants et les troupes”, du 4 novembre 1847, que la “Proclamation à l'Armée”, du 5 novembre, sont de la main même de Dufour, ce qui témoigne de l'importance qu'il y attachait.

neutralité politique de la Suisse, à laquelle elle appartient, non moins que la tradition historique et la conscience d'un devoir à remplir envers les fondateurs de l'oeuvre, ont paru être des considérations décisives.”⁸¹

En vérité, il est facile d'imaginer ce qui serait advenu de la Croix-Rouge si la conférence avait suivi la proposition du comte de Bréda. Transférée à Paris, la Croix-Rouge serait devenue le jouet de la diplomatie française et serait morte à Sedan avec le Second Empire.

La question s'est à nouveau posée à la suite de la fondation de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, au lendemain de la Première Guerre mondiale. Persuadés que la nouvelle institution ne saurait trouver son identité propre à Genève, où l'influence du Comité international était trop pesante, les dirigeants de la Ligue décidèrent, en 1922, de transférer le siège de celle-ci à Paris,⁸² où l'air ne s'est d'ailleurs pas révélé beaucoup plus favorable à son épanouissement. Cette solution dura ce que durent les roses. Le 5 septembre 1939, alors que la Wehrmacht envahissait la Pologne et que la France entrait dans la “drôle de guerre”, la Ligue revint précipitamment à Genève.⁸³ A notre connaissance, la question d'un transfert éventuel n'a plus été évoquée.

Ainsi, Genève n'a pas été seulement le berceau de la Croix-Rouge. Elle a contribué à lui donner son visage et son caractère, tout en lui assurant un précieux appui. Jusqu'à la Première Guerre mondiale, ce sont les habitants de Genève qui ont fourni au CICR l'essentiel des ressources financières dont il avait besoin. Au cours des deux guerres mondiales, de nombreux genevois se sont mis bénévolement au service de l'Agence internationale des prisonniers de guerre, qui avait pour mission de rétablir le contact entre les millions de captifs, répartis d'un bout à l'autre de l'Europe puis du monde, et leurs familles. C'est à Genève aussi que le Comité international a recruté la totalité de ses membres jusqu'à la fin de la Première Guerre mondiale et, jusqu'à une époque récente, la majorité de ses délégués, ces “*fantassins de l'humanité*”, pour citer la belle

⁸¹ *Conférences internationales des Sociétés de Secours aux Blessés militaires des Armées de Terre et de Mer, tenues à Paris en 1867*, deuxième édition, Paris, Commission générale des Délégués et Imprimerie Baillière & Fils, 1867, deuxième partie, p. 184.

⁸² Daphne A. REID and Patrick F. GILBO, *Beyond conflict : The International Federation of Red Cross and Red Crescent Societies, 1919-1994*, Geneva, International Federation of Red Cross and Red Crescent Societies, 1997, p. 58.

⁸³ Daphne A. REID and Patrick F. GILBO, *Beyond conflict*, p. 113.

expression d'Antoine Maurice,⁸⁴ chargés de faire prévaloir les principes d'humanité au milieu de l'horreur des combats.

Quelques années après sa fondation, la Croix-Rouge débordait déjà des frontières de l'Europe et chaque tradition, chaque culture et chaque civilisation ont enrichi de leurs apports un Mouvement qui avait pour vocation de tendre à l'universalité. Tout en s'ouvrant au monde, cependant, la Croix-Rouge n'a rien renié de l'héritage de la cité où elle a vu le jour. Le Comité international, en particulier, a gardé la marque de la ville où il est né et où il a toujours eu son siège.

Inversement la Croix-Rouge a transformé le destin de Genève et renouvelé sa vocation de cité internationale. Ainsi, le Comité international a provoqué la convocation de la conférence diplomatique qui devait adopter la première Convention de Genève, du 22 août 1864. Cette Convention, qui marque le point de départ du droit international humanitaire contemporain et qui fut révisée et amplifiée par les Conférences diplomatiques de 1906, 1929, 1949 et 1974-1977, a fait connaître le nom de Genève dans le monde entier en l'identifiant à la protection des victimes de la guerre et au secours impartial en temps de guerre.

De même, l'activité gigantesque que l'Agence internationale des prisonniers de guerre a déployée lors d'innombrables conflits et, notamment, au cours des deux guerres mondiales, a fait connaître le nom de Genève dans le monde entier comme un nom porteur d'espoir et de réconfort. Au cours de la Première Guerre mondiale, l'Agence a reçu quelque 2 à 3000 lettres par jour, principalement des listes de captifs et des demandes de renseignements; sur la base des listes de prisonniers qui lui parvenaient et de ses propres recherches, elle a expédié 491'922 renseignements concernant des prisonniers de guerre français, 45'222 concernant des prisonniers de guerre britanniques, 70'331 concernant des prisonniers de guerre belges, 537'161 concernant des prisonniers de guerre allemands, ainsi que des centaines de milliers d'autres concernant des prisonniers d'autres nationalités ou des civils.⁸⁵ Des dizaines de milliers d'invalides de guerre français ou allemands, ainsi que des dizaines de milliers de civils français ou belges originaires des régions occupées ou sinistrées ont transité par Genève lors d'opérations de rapatriement de grands blessés ou de

⁸⁴ Antoine MAURICE, "Genève n'aurait pas été Genève sans le CICR. Et réciproquement", *Tribune de Genève*, 1er octobre 1999, supplément, p. 4.

⁸⁵ *Rapport général du Comité international de la Croix-Rouge sur son activité de 1912 à 1920*, Genève, CICR, 1921, pp. 42-47.

civils.⁸⁶ Lors de la Seconde Guerre mondiale, l'Agence a reçu plus de 59'511'000 plis et en a expédié plus de 61'158'000;⁸⁷ le CICR a mis sur pied d'importantes actions de secours en faveur des prisonniers de guerre, des internés civils et des populations sinistrées, assurant notamment l'acheminement vers les camps de prisonniers de quelque 450'000 tonnes de secours, soit l'équivalent de 90 millions de colis de vivres et de secours divers; chaque mois, quelque 2000 wagons de chemin de fer étaient expédiés vers les camps de prisonniers; de fait, la Division des secours du CICR à Genève devint pour la durée de la guerre l'entreprise privée de transit la plus importante d'Europe.⁸⁸ Enfin, c'est de Genève que partaient les délégués qui allaient visiter les camps de prisonniers pour s'assurer de la condition des captifs, veiller au respect des conventions humanitaires et apporter une lueur d'espoir aux prisonniers et à leurs proches.

Il n'est guère douteux que l'activité considérable que l'Agence internationale des prisonniers de guerre a déployée tout au long de la Première Guerre mondiale a pesé d'un grand poids dans le choix de Genève comme siège de la Société des Nations.

En effet, la Commission de la Société des Nations de la Conférence de la Paix, qui mit au point le Pacte de la SdN et posa les bases de la nouvelle organisation des rapports internationaux, avait été saisie de deux candidatures : celle de Bruxelles, qui bénéficiait de l'appui de la France et qui s'appuyait notamment sur le prestige que sa résistance héroïque à l'invasion allemande valait à la Belgique, et celle de Genève, qui avait le soutien des Anglo-Saxons. Le président Wilson mit tout son poids derrière la candidature genevoise, en soulignant que l'objectif de la SdN ne devait pas être de poursuivre les antipathies nées de la guerre, mais au contraire de construire la paix en établissant des relations amicales entre tous les peuples; il convenait donc de fixer le siège de la Société dans un État neutre, et l'activité de la “*Croix-Rouge internationale*”, qui s'était mise au service des deux coalitions au cours de la guerre, désignait Genève pour accueillir la nouvelle institution :

⁸⁶ *Rapport général du Comité international de la Croix-Rouge sur son activité de 1912 à 1920*, pp. 107-108 et 141-143.

⁸⁷ *Rapport du Comité international de la Croix-Rouge sur son activité pendant la seconde guerre mondiale (1er septembre 1939 - 30 juin 1947)*, 4 volumes, Genève, CICR, mai 1948, vol. II, *L'Agence centrale des prisonniers de guerre*, p. 32.

⁸⁸ *Rapport du Comité international de la Croix-Rouge sur son activité pendant la seconde guerre mondiale*, vol. III, *Actions de secours*, pp. 7 et 297; vol. IV, *Annexes*, p. 5.

*“Le président Wilson ne le cédait à personne pour son admiration de la Belgique, mais il ne s'agissait pas en l'espèce de répartir des honneurs mais de trouver l'environnement le plus propice aux délibérations internationales. Il convenait de laisser de côté toutes les antipathies guerrières, sinon le monde ne verrait dans la Ligue qu'une simple coalition d'alliés animés par les haines nées du conflit. Notre but était de rétablir des relations amicales entre tous les peuples. Nous désirions libérer le monde des souffrances de la guerre. Nous n'y réussirions pas si nous choisissons une ville où les souvenirs de la lutte empêcheraient toute délibération impartiale. On ne saurait assurer la paix du monde en perpétuant des haines entre les nations. Genève était déjà le siège de la Croix-Rouge internationale, qui s'était mise au service des deux groupes de belligérants et qui, autant qu'il était possible, était demeurée à l'abri des antipathies engendrées par la guerre. De plus, les Suisses étaient un peuple voué à la neutralité absolue par leur Constitution, ainsi que par la nature même, puisqu'ils se composaient d'un mélange de races et de langues diverses. La Suisse était de ce fait prédestinée à servir de lieu de rencontre pour d'autres peuples désireux d'entreprendre une oeuvre de paix et de collaboration. En faisant choix de Genève, nous ne méconnaissions nullement les mérites éminents de la Belgique et de Bruxelles. On ne saurait comparer les deux peuples au point de vue de leur conduite pendant la guerre. On aurait pu proposer les capitales d'autres États neutres, mais aucun ne s'était comporté avec autant d'impartialité que la Suisse. La Suisse a toujours agi avec dignité. Elle a souffert de la guerre et a su gagner le respect des deux groupes de belligérants.”*⁸⁹

⁸⁹ *“President Wilson yielded to none in his admiration for Belgium, but the present question was one not of awarding honours but of finding the best surroundings for international deliberation. The antipathies of the war should be set aside; otherwise it might be thought that the League was a mere coalition of Allies moved by the hatreds born of the war. Our object was to bring about friendly relations between all peoples. We wished to rid the world of the sufferings of war. We should not obtain this result if we chose a town where the memory of this war would prevent impartial discussion. The peace of the world could not be secured by perpetuating international hatreds. Geneva was already the seat of the International Red Cross, which had placed itself at the service of both groups of belligerents, and which, so far as possible, had remained unaffected by the antipathies provoked by the war. Moreover, Switzerland was a people vowed to absolute neutrality by its constitution and its blend of races and languages. It was marked out to be the meeting-place of other peoples desiring to undertake a work of peace and co-operation. The choice of Geneva did not mean that we did not recognise the eminent merits of Belgium and of Brussels. There could be no comparison between the two peoples from the point of view of their conduct during the war. The capitals of other neutral nations might have been proposed, but none had behaved so impartially as Switzerland. Switzerland had always acted with dignity; she had suffered from the war and she had gained the respect of both groups of*

De même, le Comité international a contribué à la création du Haut Commissariat aux Réfugiés. Alors que plus de 800'000 réfugiés russes, pour la plupart totalement démunis, déferlaient sur l'Europe et la Chine, au lendemain de la défaite des armées blanches, ce sont les démarches insistantes du CICR et, en particulier, celles de son président, Gustave Ador, qui devaient amener la Société des Nations à créer le Haut Commissariat pour les Réfugiés et à nommer à la tête de ce nouvel organisme le célèbre explorateur norvégien Fridtjof Nansen, qui s'était déjà illustré par son engagement pour le rapatriement des prisonniers de guerre capturés durant la Première Guerre mondiale.⁹⁰

belligerents.” Compte rendu de la quatorzième session de la Commission de la Société des Nations de la Conférence de la Paix, 10 avril 1919 (extraits), publié par David Hunter MILLER, *The Drafting of the Covenant*, vol. II, New-York and London, G. P. Putnam's Sons, 1928, pp. 360-368, ad pp. 367-368 (notre traduction); *The Papers of Woodrow Wilson*, Edited by Arthur S. LINK, Vol. 57, April 5-22, 1919, Princeton (New Jersey), Princeton University Press, 1987, pp. 218-226, ad pp. 225-226; la lettre du 22 mars 1919 du conseiller fédéral Felix Calonder au président Wilson proposant d'accueillir en Suisse le siège de la Société des Nations et qui fait référence à la tradition humanitaire de la Confédération est reproduite dans *The Papers of Woodrow Wilson*, Vol. 56, March 17 - April 4, 1919, pp. 169-170. On pourra également consulter les *Documents diplomatiques suisses*, volume 7, tome I, 11 novembre 1918 - 28 juin 1919, Édité par Antoine FLEURY et Gabriel IMBODEN avec la collaboration de Daniel BOURGEOIS, Berne, Benteli Verlag, 1979, en particulier les pp. 240-242, 245, 246-248, 258-259, 261-262, 294-298, 365-368, 478-484, 533, 557-559 et 586-591. Mentionnons également le témoignage de William Rappard, qui fut le représentant officieux du Conseil fédéral auprès de la Conférence de la Paix : William E. RAPPARD, “Comment et pourquoi Genève devint siège de la Société des Nations”, in : *Genève, son passé, son présent, son avenir*, Genève, Association de la Presse genevoise, 1945, pp. 73-78; William E. RAPPARD, “Woodrow Wilson, la Suisse et Genève” (d'après des papiers inédits), in : *Centenaire Woodrow Wilson*, Genève, Centre européen de la Dotation Carnegie, 1956, pp. 29-74. On pourra également se reporter aux travaux suivants : Frédéric BARBEY, *Un homme d'État suisse, Gustave Ador, 1845 - 1928*, Genève, Librairie J.-H. Jeheber, 1945, p. 137; Victor MONNIER, *William E. Rappard, Défenseur des libertés, serviteur de son pays et de la communauté internationale*, Genève, Éditions Slatkine, et Bâle, Helbing und Lichtenhahn, 1995, en particulier les pp. 203-204, 224 et 246; Antoine FLEURY, “L'enjeu du choix de Genève comme siège de la Société des Nations”, in : *L'historien et les relations internationales, Recueil d'études en hommage à Jacques Freymond*, Textes réunis par Saül FRIEDLÄNDER, Harish KAPUR et Ardré RESZLER, Genève, Institut universitaire de Hautes Études internationales, 1981, pp. 251-278.

⁹⁰ Télégramme et lettre de Gustave Ador, président du CICR, au président du Conseil de la Société des Nations et Mémorandum du Comité international de la Croix-Rouge au Conseil de la Société des Nations, 20 février 1921, Archives du CICR, dossier B Mis CR 87 -2/39 et 39 bis; notes de Sir Eric Drummond, secrétaire général de la Société des Nations, à Gustave Ador, président du CICR + annexe, 1er mars 1921, Archives du CICR, dossier B Mis CR 87 - 5/ 59; Télégramme de Sir Eric Drummond à Fridtjof Nansen, 24 août 1921 (copie), et lettre de Fridtjof Nansen à Sir Eric Drummond, 1er

Avec l'échec de la Société des Nations et la création des Nations Unies et, plus encore, depuis la fin de la Guerre froide, le centre politique du monde s'est déplacé vers New York et Washington. Toutefois, en conservant le siège du Bureau international du Travail, de l'Organisation mondiale de la Santé, du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés, de la Commission des droits de l'homme, du CICR, de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et de bien d'autres organisations caritatives, Genève est restée la capitale de l'action humanitaire. Sur le plan politique, elle a accueilli d'innombrables conférences qui ont permis de régler de douloureux conflits et de bâtir la paix, des premières rencontres entre Briand et Stresemann, qui s'efforcèrent en vain de mettre un terme à l'antagonisme franco-allemand, à la rencontre des présidents Reagan et Gorbachev, en novembre 1985, qui mit un terme à la Guerre froide.

Ainsi, la fondation de la Croix-Rouge a contribué de façon décisive à ressusciter la vocation internationale de la vieille cité. Mais surtout, la Croix-Rouge a donné à Genève ce supplément d'âme sans lequel toute société est menacée de sombrer dans le matérialisme.

La Croix-Rouge ne serait pas devenue ce qu'elle est sans Genève, sans les traditions d'ouverture héritées des foires du Moyen-Age, du calvinisme et du Refuge, puis du siècle des Lumières, mais l'inverse est aussi vrai : Genève ne serait pas Genève sans la Croix-Rouge.

* * *

septembre 1921 (copie), Archives du CICR, dossier B Mis CR 87/SDN; *Revue internationale de la Croix-Rouge*, N° 27, mars 1921, pp. 266-271; N° 30, juin 1921, pp. 621-624 et 628-629; N° 32, août 1921, pp. 815-816; N° 33, septembre 1921, pp. 928-938; N° 34, octobre 1921, pp. 1016-1020.

Indications bibliographiques

Aux sources de l'idée Croix-Rouge : "Actes" du voyage d'étude à Solférino, à San Martino, à Castiglione et à Cavriana, les 6-8 mai 1983, Genève, Société Henry Dunant et Musée international de la Croix-Rouge, 1984, 138 pages.

BARBEY, Frédéric, *Un homme d'État suisse, Gustave Ador, 1845 - 1928*, Genève, Librairie J.-H. Jeheber, 1945, 258 pages (réédition par procédé photomécanique : Genève, Comité Gustave Ador, 1995).

BOISSIER, Pierre, *Histoire du Comité international de la Croix-Rouge, De Solférino à Tsoushima*, Paris, Librairie Plon, 1963, 512 pages (réédition par procédé photomécanique : Genève, Institut Henry-Dunant, 1978).

BUGNION, François, *Le Comité international de la Croix-Rouge et la protection des victimes de la guerre*, seconde édition, Genève, CICR, juin 2000, LV & 1444 pages.

D'ALEMBERT, Jean, "Genève", article de *L'Encyclopédie*, tome VII, in : DIDEROT, D'ALEMBERT, *Une Suisse heureuse, Articles de L'Encyclopédie*, Genève, Éditions Zoé, 1994, pp. 30-52 (première édition : 1757).

De l'utopie à la réalité : Actes du Colloque Henry Dunant tenu à Genève au palais de l'Athénée et à la chapelle de l'Oratoire les 3, 4 et 5 mai 1985, Édités par Roger DURAND avec la collaboration de Jean-Daniel CANDAU, Genève, Société Henry Dunant, 1988, 432 pages.

DE SENARCLENS, Jean, *Gustave Moynier, Le bâtisseur*, Genève, Éditions Slatkine, décembre 2000, 357 pages.

DE TRAZ, Robert, *Gustave Ador*, Genève et Lausanne, Librairie Payot & Cie, 1919, 108 pages.

DE TRAZ, Robert, *L'esprit de Genève*, Lausanne, Éditions L'Age d'Homme, 1995, 176 pages (édition originale : Paris, Bernard Grasset, 1929).

DU BOIS, Pierre, *La Guerre du Sonderbund : La Suisse de 1847*, Paris, Alvik éditions, 2002, 208 pages.

DUFOUR, Alfred, *Histoire de Genève*, Paris, Presses universitaires de France (Collection "Que sais-je ?", N° 3210), 1997, 128 pages.

DUNANT, J. Henry, *Un Souvenir de Solferino*, Genève, Imprimerie Jules-Guillaume Fick, 1862, 115 pages (L'Institut Henry-Dunant et les Éditions Slatkine Reprints ont réédité par procédé photomécanique l'édition originale, suivie du fac-similé du manuscrit autographe de la septième édition, avec une introduction de Roger DURAND et Philippe MONNIER et un avant-propos de Jean PICTET, Genève, Institut Henry-Dunant et Slatkine Reprints, 1980, XVII, 115 & 65 pages).

DUNANT, Henry, *Mémoires*, Texte établi et présenté par Bernard GAGNEBIN, Genève, Institut Henry-Dunant, et Lausanne, Éditions L'Age d'Homme, 1971, 366 pages.

DURAND, André, *Histoire du Comité international de la Croix-Rouge, De Sarajevo à Hiroshima*, Genève, Institut Henry-Dunant, 1978, 590 pages.

FAVEZ, Jean-Claude, "Genève et les organisations internationales, 1863-1946," in : *Encyclopédie de Genève*, vol. 8, *Genève, Ville internationale*, Genève, Association de l'Encyclopédie de Genève, et Fribourg, Office du Livre, 1990, pp. 160-180.

FLEURY, Antoine, "L'enjeu du choix de Genève comme siège de la Société des Nations", in : *L'historien et les relations internationales, Recueil d'études en hommage à Jacques Freymond*, Textes réunis par Saül FRIEDLÄNDER, Harish KAPUR et Ardré RESZLER, Genève, Institut universitaire de Hautes Études internationales, 1981, pp. 251-278.

FRANÇOIS, Alexis, *Le Berceau de la Croix-Rouge*, Genève, Librairie Alexandre Jullien, et Paris, Librairie Édouard Champion, 1918, 336 pages.

FREYMOND, Jacques, "Genève et les organisations internationales, 1945-1989," in : *Encyclopédie de Genève*, vol. 8, *Genève, Ville internationale*, Genève, Association de l'Encyclopédie de Genève, et Fribourg, Office du Livre, 1990, pp. 181-195.

Guillaume-Henri Dufour dans son temps, 1787-1875 : Actes du colloque Dufour, Édités par Roger DURAND avec la collaboration de Daniel AQUILLON, Genève, Société d'Histoire et d'Archéologie, 1991, 478 pages.

Gustave Ador, 58 ans d'engagement politique et humanitaire : Actes du Colloque Gustave Ador tenu au palais de l'Athénée les 9, 10 et 11 novembre 1995, Édités par Roger DURAND avec le concours de Daniel BARBEY et Jean-Daniel CANDAU, Genève, Fondation Gustave Ador, 1996, 566 pages.

HAROUEL, Véronique, *Histoire de la Croix-Rouge*, Paris, Presses universitaires de France (Collection "Que sais-je ?", N° 831), 1998, 128 pages.

HAROUEL, Véronique, *Genève – Paris, 1863 – 1918 : Le droit humanitaire en construction*, Genève, Société Henry Dunant, Comité international de la Croix-Rouge, Croix-Rouge française, 2003, 819 pages.

Histoire de Genève, Publiée par la Société d'Histoire et d'Archéologie, 2 volumes, vol. I, *Des Origines à 1798*, vol. II, *De 1798 à 1931*, Genève, Éditions Alexandre Jullien, 1951 et 1956, 564 & 668 pages.

Histoire de Genève, Publiée sous la direction de Paul GUICHONNET, Toulouse, Éditions Privat, et Lausanne, Éditions Payot, 1974, 406 pages.

Histoire de la Savoie, Publiée sous la direction de Paul GUICHONNET, Toulouse, Éditions Privat, 1988, 480 pages.

Le creuset de la Croix-Rouge : Actes de voyages d'étude à Solférino, San Martino, Castiglione, Cavriana et Borghetto les 6-8 mai 1983 et les 25-27 mai 1995, Édités par Roger DURAND, Genève, Société Henry Dunant et Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, 1997, 188 pages.

LESCAZE, Bernard, *Pauvres et bourgeois à Genève, La Société genevoise d'Utilité publique en son temps, 1828-1978, Contribution à l'histoire économique et sociale de Genève*, Genève, Société genevoise d'Utilité publique, 1978, 96 pages.

LUEDER, C., *La Convention de Genève au point de vue historique, critique et dogmatique*, Ouvrage traduit de l'allemand par les soins du Comité international de la Croix-Rouge, Erlangen, Édouard Besold, 1876, 414 pages.

MARTIN, William, *Histoire de la Suisse, Essai sur la formation d'une Confédération d'États*, 4e édition, Lausanne, Librairie Payot, 1959, 364 pages.

MAURICE, Antoine, "Genève n'aurait pas été Genève sans le CICR. Et réciproquement", *Tribune de Genève*, 1er octobre 1999, supplément, p. 4.

MONNIER, Victor, *William E. Rappard, Défenseur des libertés, serviteur de son pays et de la communauté internationale*, Genève, Éditions Slatkine, et Bâle, Helbing und Lichtenhahn, 1995, 906 pages.

MONTANDON, Cléopâtre, *Le développement de la science à Genève aux XVIIIe et XIXe siècles*, Vevey, Éditions Delta, 1975, 169 pages.

MOYNIER, Gustave, *La Croix-Rouge, Son Passé et son Avenir*, Paris, Sandoz et Thuillier, 1882, 288 pages.

Préludes et pionniers : Les précurseurs de la Croix-Rouge, Édité par Roger DURAND et Jacques MEURANT, avec la collaboration de Youssef CASSIS, Genève, Société Henry Dunant, 1991, 420 pages.

RAPPARD, William E., “Comment et pourquoi Genève devint siège de la Société des Nations”, in : *Genève, son passé, son présent, son avenir*, Genève, Association de la Presse genevoise, 1945, pp. 73-78.

RAPPARD, William E., “Woodrow Wilson, la Suisse et Genève” (d'après des papiers inédits), in : *Centenaire Woodrow Wilson*, Genève, Centre européen de la Dotation Carnegie, 1956, pp. 29-74.

REID, Daphne A., and GILBO, Patrick F., *Beyond conflict : The International Federation of Red Cross and Red Crescent Societies, 1919-1994*, Geneva, International Federation of Red Cross and Red Crescent Societies, 1997, 352 pages.

REVERDIN, Olivier, *La guerre du Sonderbund vue par le Général Dufour, Juin 1847 - avril 1848*, Genève, Éditions du Journal de Genève, 1948, 136 pages.

SEGOND, Guy-Olivier, “La tradition humanitaire de Genève”, *Bulletin de la Société Henry Dunant*, N° 15, 1991, pp. 69-71.

SOMMARUGA, Cornelio, “Le CICR et l'esprit de Genève”, *Bulletin de la Société Henry Dunant*, N° 15, 1991, pp. 61-63.

TREMBLEY, Jacques (éd.), *Les savants genevois dans l'Europe intellectuelle du XVIIe au milieu du XIXe siècle*, Genève, Éditions du Journal de Genève, 1987, 470 pages.

WALTERS, Frank Paul, *A History of the League of Nations*, London, Oxford University Press, 1952, 2 volumes, XVI & 834 pages.

ZWEIG, Stefan, *Le Coeur de l'Europe : Une visite à la Croix-Rouge internationale de Genève*, Genève et Paris, Éditions du Carmel, 1918, 24 pages.

* * *